

CONCOURS DE CREATION D'AFFICHES

Règlement du concours

APNM-Marine souhaite renouveler son affiche de communication, elle invite tous les artistes en herbes à envoyer leurs productions avant le 27 novembre 2020, minuit, à l'adresse suivante : contact@apnm-marine.fr avec les informations suivantes : Grade, Nom, Prénom, Adresse et Téléphone.

ARTICLE 1 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à tous les militaires d'active et réservistes ayant souscrit un contrat ESR.
- Le nombre de créations par auteur n'est aucunement limité

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'AFFICHE

- L'affiche devra être composée d'un visuel (dessin, photographie...)
- D'une phrase d'accroche pour inciter les militaires à adhérer à l'association
- Format portrait, dimension A4.
- Affiche couleur

ARTICLE 3 : DROITS D'AUTEUR

- Les participants garantissent être dépositaires des droits d'auteur des images utilisées sur leur affiche.
- En cas d'utilisation de photographies représentant une personne physique, l'affiche devra être accompagnée d'une autorisation écrite et signée de celle-ci (ou son parent pour les mineurs) pour la diffusion de son image dans le cadre du concours.
- APNM-Marine se réserve le droit d'exclure des affiches présentant un caractère politique, confessionnel, polémique ou injurieux.
- L'auteur de l'affiche lauréate accepte de céder tous ses droits sur cette dernière, à titre gratuit et sans limite de temps pour devenir alors la propriété exclusive de l'association APNM-Marine.
- APNM-Marine se réserve le droit de modifier l'affiche lauréate, notamment pour la mettre aux normes de la charte graphique d'APNM-Marine, et pour faire apparaître des informations supplémentaires.
- APNM-Marine se réserve le droit d'utiliser en partie ou en totalité l'affiche lauréate

ARTICLE 4 : TRANSMISSION DE L’AFFICHE

Les affiches pourront être :

- Envoyées en format numérique par mail à l’adresse suivante : contact@apnm-marine.fr, en indiquant dans l’objet : " Concours "
- Envoyées à l’adresse suivante : BCRM Toulon – APNM-Marine – BP 69 – 83800 Toulon Cedex 9
- Déposées au bureau APNM-Marine situé à l’ancienne infirmerie de Malbousquet, en dessous du Bar « Le Donjon »

L’envoi ou le dépôt devra impérativement comporter les éléments suivants : Grade, Nom, Prénom, Adresse et Téléphone, avant **le 27 novembre 2020, minuit**. Toute affiche transmise après cette date ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 : PRIX

- Le lauréat sera récompensé d’une tasse collector " APNM-Marine ", d’une adhésion de 2 ans gratuite à l’association et d’un stylo " APNM-Marine "
- Le participant arrivant en 2^{ème} place sera récompensé d’un porte badge collector " APNM-Marine " et d’un stylo " APNM-Marine "
- Le participant arrivant en 3^{ème} place sera récompensé d’un stylo " APNM-Marine "

ARTICLE 6 : MODALITES DE SELECTION

- Le jury sera composé de l’ensemble des adhérents de l’association APNM-Marine
- Le jury désignera l’affiche gagnante selon les critères suivants :
 - Cohérence du travail réalisé avec le thème du concours
 - La créativité
 - La qualité artistique
 - Le visuel
- Le jury se réserve le droit d’écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision.
- Les décisions du jury seront sans appel.
- Les gagnants seront avisés par téléphone ou par mail.

ARTICLE 7 : CLAUSES PARTICULIERES

- APNM-Marine se réserve le droit d’interrompre pour quelque motif que ce soit, le concours, comme modifier le règlement du concours en fonction de modalités liées à l’organisation.
- La participation à ce concours implique l’acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par APNM-Marine en tant qu’organisateur, et le jury.